

3 missions au service du régime de garantie des salaires

En liaison constante avec les instances de l'AGS, la Délégation Unédic AGS mène trois missions fondamentales au service du régime de garantie des créances des salariés.

AVANCES

Garantir les sommes dues dans les meilleurs délais

La DUA met à la disposition des mandataires de justice les fonds nécessaires au règlement des créances salariales permettant l'indemnisation rapide des bénéficiaires.

RÉCUPÉRATIONS

Contribuer à l'équilibre du dispositif de garantie

La DUA procède à la récupération des fonds avancés à partir du suivi des plans de sauvegarde, des plans de redressement, des plans de cession, et de la réalisation des actifs des entreprises dans le cadre des procédures de liquidation judiciaire.

CONTENTIEUX

Veiller à la défense des intérêts du régime de garantie AGS

La DUA assure la défense en justice des intérêts du régime de garantie devant toutes les juridictions : conseils de prud'hommes, cours d'appel...

La Délégation effectue une veille de la publication des lois et décrets nouveaux ainsi que de la jurisprudence et procède à leur analyse afin d'adapter la garantie des salaires aux évolutions du droit.

La Délégation

Unédic AGS (DUA) intervient lorsque l'entreprise rencontre des difficultés, sans être en cessation des paiements, et fait l'objet d'une procédure de sauvegarde, ou lorsque l'entreprise est mise en redressement ou en liquidation judiciaire après constatation de son état de cessation des paiements.

Une organisation en réseau pour garantir l'efficacité de ses interventions

Qualité et réactivité de la garantie

La Délégation Unédic AGS met en œuvre une synergie de moyens humains, organisationnels et techniques au service du régime de garantie des salaires et de ses bénéficiaires en réponse à quatre objectifs permanents :

- L'adaptation constante aux évolutions juridiques, économiques et sociales de son environnement,
- L'optimisation des processus de traitement et d'information auprès des intervenants de la procédure,
- Le renforcement de la qualité de service apportée aux bénéficiaires,
- Le maintien de l'équilibre financier du régime de garantie.

Agir en partenaire

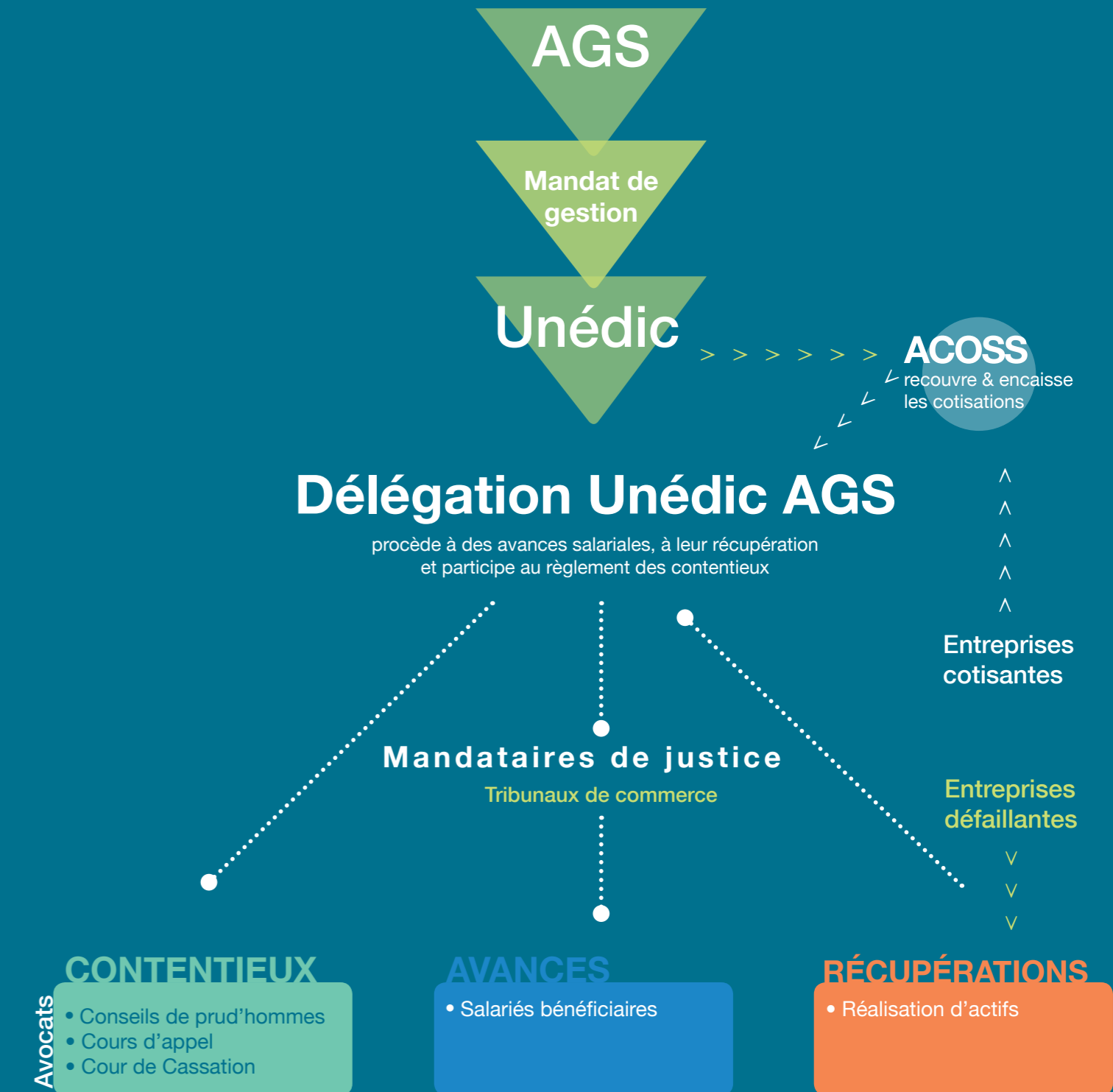
Au niveau national, la Délégation Unédic AGS est en relation constante avec l'AGS et ses partenaires : Conseil National des Administrateurs Judiciaires et des Mandataires Judiciaires (CNAJMJ), Institut Français des Praticiens des Procédures Collectives (IFPPC), Caisse des Dépôts et Consignations, correspondants des Ministères de la Justice, de l'Emploi...

Sur le plan local, elle assure le suivi et le traitement de chaque affaire auprès des administrateurs et mandataires judiciaires, des greffes des juridictions, des avocats ainsi que de Pôle emploi, des préfets et des DDTEFP.

Partenaire de proximité, la Délégation Unédic AGS est organisée pour garantir l'harmonisation et la réactivité des traitements au niveau de ses Centres de Gestion et d'Etude AGS (CGEA), en charge de la gestion opérationnelle des missions d'avances, de récupérations et de contentieux.

Organisée autour d'une Direction Nationale

et de 15 centres opérationnels répartis sur tout le territoire national, la Délégation Unédic AGS mène ses missions en liaison permanente avec tous les acteurs de la procédure collective.



Un dispositif au cœur de la procédure collective

Une convention de gestion entre l'AGS et l'Unédic

Dès sa création, l'AGS a confié sa gestion technique et financière à l'Unédic. Depuis 1996, cette gestion est assurée par un établissement exclusivement dédié à l'exercice de ce mandat : la Délégation Unédic AGS. Depuis le 1^{er} janvier 2011, l'ACOSS, par l'intermédiaire du réseau des URSSAF, est chargée du recouvrement et de l'encaissement des cotisations des entreprises.

L'AGS

Organisme patronal créé en 1973, l'Association pour la Gestion du régime de garantie des créances des Salariés (AGS) a pour vocation de garantir, en cas de procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire des entreprises, le paiement des créances salariales résultant de l'exécution du contrat de travail.

Le dispositif garantit aux salariés le paiement, dans les meilleurs délais et dans les limites fixées par le code du travail, des sommes qui leur sont dues (*salaires, indemnités compensatrices de préavis, indemnités de licenciement...*).

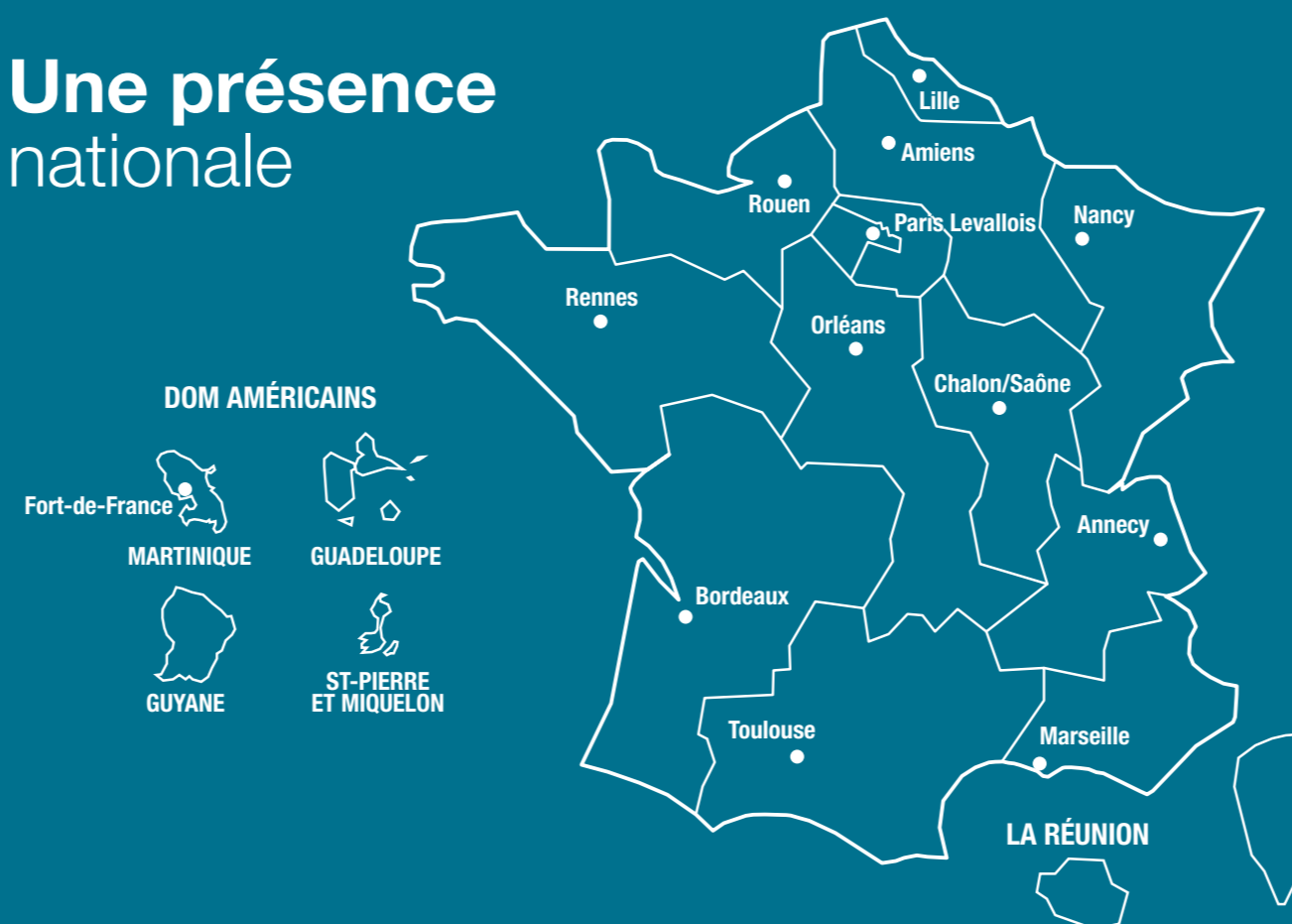
Ce dispositif de garantie des salaires est financé par des cotisations patronales obligatoires assises sur les rémunérations servant de base au calcul des contributions d'assurance chômage.

Le Conseil d'Administration de l'AGS fixe le taux de cotisation versée par les employeurs et a la responsabilité de l'équilibre du régime. Cet équilibre est assuré par l'adéquation permanente entre le niveau des avances, des récupérations et des cotisations.

La Délégation

Unédic AGS (DUA) assure la gestion technique et financière de l'Association pour la Gestion du régime de garantie des créances des Salariés.

Une présence nationale



DIRECTION NATIONALE
50, boulevard Haussmann - 75009 Paris
Tél. : 01 55 50 23 00 - Fax : 01 56 02 65 56
E.mail : ags-dn@delegation-ags.fr
www.ags-garantie-salaires.org

ags
LA GARANTIE
DES SALAIRES

Délégation Unédic AGS

Acteur & partenaire de la procédure collective

Sous-Direction Réseau

Tél : 01 41 40 70 07
E-mail : agssdr@delegation-ags.fr

CGEA d'Amiens

Tél : 03 22 50 35 30
E-mail : ags-cgea-as@delegation-ags.fr

CGEA d'Anancy

Tél : 04 50 69 80 00
E-mail : ags-cgea-ay@delegation-ags.fr

CGEA de Bordeaux

Tél : 05 56 69 64 00
E-mail : ags-cgea-bx@delegation-ags.fr

CGEA de Chalon-sur-Saône

Tél : 03 85 46 98 30
E-mail : ags-cgea-cn@delegation-ags.fr

CGEA IDF-Est

Tél : 01 41 40 70 30
E-mail : ags-cgea-idfe@delegation-ags.fr

CGEA IDF-Ouest

Tél : 01 41 40 70 00
E-mail : ags-cgea-idfo@delegation-ags.fr

CGEA de Lille

Tél : 03 20 74 62 10
E-mail : ags-cgea-le@delegation-ags.fr

CGEA de Marseille

Tél : 04 96 11 66 20
E-mail : ags-cgea-me@delegation-ags.fr

CGEA de Nancy

Tél : 03 83 95 52 50
E-mail : ags-cgea-ny@delegation-ags.fr

CGEA d'Orléans

Tél : 02 38 24 20 40
E-mail : ags-cgea-os@delegation-ags.fr

CGEA de Rennes

Tél : 02 99 85 95 00
E-mail : ags-cgea-rs@delegation-ags.fr

CGEA de Rouen

Tél : 02 32 81 57 00
E-mail : ags-cgea-ro@delegation-ags.fr

CGEA de Toulouse

Tél : 05 62 73 76 00
E-mail : ags-cgea-te@delegation-ags.fr

Centre de Fort-de-France

Tél : 05 96 60 65 65
E-mail : ags-cgea-ma@delegation-ags.fr

Centre de La Réunion

Tél : 02 62 20 94 50
E-mail : ags-cgea-rn@delegation-ags.fr

Délégation Unédic AGS - Réf. : NID DUA-S-140002-2014.06-2500 - Conception/realisation HCP Groupe